

Union patronale suisse: «Journée des Employeurs 2013»

Liberté et responsabilité dans la politique patronale

Dans l'état des lieux qu'il a dressé lors de la «Journée des Employeurs 2013», le président de l'Union patronale suisse Valentin Vogt a centré ses propos sur les défis de la politique patronale, situés à l'intersection de la liberté et de la responsabilité. A cette occasion, il a exhorté les employeurs, mais aussi les syndicats et le monde politique à agir de manière responsable. Voici quelques extraits de son allocution.



Photo: Daniela Baumann

Valentin Vogt, président de l'Union patronale suisse, lors de son allocution à la «Journée des Employeurs 2013» à Zurich.

Un coup d'œil sur la performance du marché du travail de la Suisse montre clairement que les employeurs font dans l'ensemble un usage parfaitement honorable des libertés dont ils disposent dans le cadre d'un droit du travail flexible et que les travailleurs profitent des excellentes possibilités d'emploi et conditions de travail que leur offre le système actuel. Or, en décidant d'imposer des plans sociaux obligatoires aux entreprises comptant au moins 250 collaborateurs, le Parlement vient de durcir les conditions de licenciement tandis que les syndicats, avec leurs alliés de gauche, veulent soumettre le marché du travail à de nouvelles contraintes.

L'initiative sur les salaires minimums, et notamment l'initiative 1:12, veulent exploiter le malaise et la méfiance à l'égard des milieux économiques qui se sont répandus ces dernières années dans de larges cercles de la population. Les rémunérations extravagantes de certains top managers en ont été le déclencheur. Elles marquent aujourd'hui un peu partout l'image de l'économie tout entière aux yeux

du public, alors que dans 99 pour cent des entreprises, ce type d'excès n'existe pas. Les 99 pour cent sont ainsi englobées dans la même réprobation parce que quelques patrons ont abusé de leur liberté d'entrepreneurs pour franchir une ligne critique, celle de l'acceptabilité sociale.

Il est trop simple d'écarter la critique des salaires élevés des managers et des honoraires des conseils d'administration, comme étant l'expression d'une société envieuse. Il ne sert également à rien de qualifier avec mépris de populiste l'ingérence de la société dans le pouvoir de décision des propriétaires, c'est-à-dire des actionnaires. Après l'acceptation massive de l'initiative Minder en votation populaire, il faut plutôt se rendre à l'évidence que les rémunérations critiquées ne sont plus comprises ni acceptées par la population.

La votation du 3 mars 2013 montre de manière exemplaire l'importance que revêt en Suisse l'acceptabilité de l'action des entreprises aux yeux de la société. Dans notre système de démocratie directe, le chemin qui mène des conventions, at-

tentes et appréciations sociales aux normes juridiques dures peut être très court. Il existe donc un étroit rapport entre un cadre juridique général et le lien personnel des acteurs avec les conventions de la société. Lorsque ce rapport se dégrade, des conflits surgissent qui donnent lieu avec le temps à des décisions législatives. Il faut donc rappeler aux tenants d'une économie libérale que leur comportement doit aussi être compatible avec le code éthique de la société. Quand la légalité et la légitimité sociétale sont trop distantes l'une de l'autre, le législateur intervient.

Responsabilité et liberté sont les deux faces d'une même médaille

En ce qui concerne la légitimité sociétale de l'action économique, un autre mot-clé de notre ordre juridique et économique vient à l'esprit: la responsabilité. Elle est, dans de multiples sens, l'autre face de la liberté et du pouvoir d'action exercé de manière libérale. Premièrement, elle assure la légitimité sociétale de l'action économique déjà mentionnée. Deuxièmement, quiconque veut déterminer lui-même son action doit répondre de ses conséquences. Enfin, la pérennité de la liberté entrepreneuriale exige que ceux qui en bénéficient se mobilisent également sur le plan politique pour cette liberté.

Sous tous ces aspects, l'économie affiche des déficits en matière de perception publique. L'opinion publique réagit par une méfiance accrue vis-à-vis des responsables économiques et les soupçonne de vouloir surtout satisfaire leurs propres intérêts et pas tant ceux de l'économie dans son ensemble. Le débat politique est largement entaché par le thème fâcheux des «profiteurs», jusqu'au cœur même des dossiers de politique sociale.

Le premier défi de la politique patronale consiste donc à regagner à nouveau la confiance en notre engagement responsable en faveur des objectifs essentiels de la société. Cela exige tout d'abord d'affronter ouvertement, mais aussi en pratiquant l'autocritique, les réalités économiques et sociales. Il faut ensuite faire preuve de compétence pour trouver des solutions, de cohérence, de clarté et de sérieux, y compris dans le

comportement de chaque entreprise. C'est à ce niveau, à la base, que naissent de nombreux problèmes, mais sans le concours de cette même base, de nombreuses solutions systémiques sont réduites à néant.

Responsabilité concrète de chaque employeur

Permettez-moi d'illustrer cette responsabilité de chaque employeur au moyen de quelques exemples:

1. La discussion sur les indemnités des top-managers ne s'arrêtera que lorsque la relation entre salaire et performance, comprenant des bonus et des malus, sera définie et rendue transparente par les entreprises concernées. Il faut également corriger l'idée que les «global players» pourraient se détacher entièrement du contexte de leur pays d'origine. Bien au contraire, un rapprochement entre le plan mon-

«Notre pays doit sa prospérité à un juste équilibre entre liberté et responsabilité»

dial et le niveau national est nécessaire, tout comme des interventions et la présence physique des cadres dirigeants dans la société. A cet égard, le système de milice suisse offre de bonnes opportunités. Une plus grande synergie dans ces structures représenterait une mesure importante de «bonne citoyenneté» pour regagner la confiance de la population.

2. Quand, face à l'évolution démographique, le patronat plaide pour un relèvement successif de l'âge de référence de la retraite dans la prévoyance vieillesse, il faut aussi qu'il embauche suffisamment de travailleurs âgés. Cela suppose l'adoption par l'entreprise de toute une série de mesures de politique du personnel et d'organisation qui lui permettent d'assurer un niveau de création de richesses satisfaisant avec un personnel plus âgé. Si les employeurs ne

vont pas résolument dans cette direction, les postes offerts aux salariés seniors manqueront et le relèvement de l'âge de référence de la retraite n'aura politiquement aucune chance, pour des raisons évidentes. Chaque employeur a donc la responsabilité de créer, par des mesures raisonnables, les conditions pratiques indispensables susceptibles d'atténuer les problèmes de financement de la prévoyance vieillesse.

3. La défense réussie de la libre circulation des personnes avec l'UE contre l'initiative sur «l'immigration de masse» implique que les employeurs fassent un usage responsable de leurs possibilités de recrutement sur le marché unique européen. Cela signifie d'abord qu'ils s'appliquent à observer strictement les conditions de travail en Suisse et, ensuite, qu'ils épuisent autant que possible le potentiel de main-d'œuvre autochtone avant de recruter à l'étranger. Il est clair que chaque cas de dumping salarial et social donnera de la munition contre la libre circulation. Les votants doivent également être convaincus que les employeurs bataillent pour exploiter à fond les réserves de main-d'œuvre domestique inemployée: que ce soit par des mesures en faveur de la formation ou de la compatibilité travail-famille, ou en faisant avancer l'embauche de salariés plus âgés.

4. Tout employeur doit aussi s'engager sur le plan politique, dans son milieu, pour défendre un marché du travail libre et ouvert, en ramenant la discussion du plan idéologique au plan pratique. A cet égard, les échanges concernant les initiatives sur les salaires montrent que, dans les grands affrontements rhétoriques nationaux, les arguments pragmatiques peuvent être écrasés par une émotivité bien gérée et transmise.

Responsabilité des syndicats

En vertu du principe qui veut que chacun balaie d'abord devant sa porte, je suis surtout porté à ce chapitre vers les rapports tendus qui existent entre liberté et responsabilité des employeurs. Cela dit, je ne veux ni ne peux exonérer les autres acteurs, les associations de ►

► travailleurs et les milieux politiques de leurs responsabilités respectives.

Aux syndicats, je demande si, avec leurs initiatives salariales, ils entendent opérer tout à coup un changement stratégique et jeter aux orties la maxime qu'ils ont suivie pendant des décennies, à savoir «le contrat plutôt que la loi». Leur exigence de plan social obligatoire, malheureusement accepté par le Parlement, avait déjà fait d'un thème classique de convention collective de travail l'objet d'une réglementation législative. Ils renouvellent l'expérience avec l'initiative 1:12 et surtout celle sur les salaires minimums qui va dans le même sens. La loi doit-elle maintenant avoir la priorité sur les dispositions contractuelles, les distinctions des conditions de travail des branches et entreprises doivent-elles céder le pas à une réglementation uniforme applicable à l'ensemble de l'économie? Est-ce vraiment là une démarche syndicale responsable? Comment un important acteur de notre régime du marché du travail peut-il en venir à délaissier ses champs d'action traditionnels et abandonner au législateur l'essentiel du pouvoir de négociation?

Je ne comprends pas non plus comment les syndicats peuvent exiger des salaires minimums bien supérieurs aux montants qu'ils ont négociés eux-mêmes dans nombre de conventions collectives. Ils devraient savoir que cette méthode brutale, contraire à la raison économique, met en péril des emplois au détriment des personnes mêmes qu'ils prétendent protéger en faisant entrer dans la loi des salaires minimums.

De même, les syndicats agissent contre leur propre clientèle en soutenant l'initiative 1:12 des Jeunes socialistes. Au lieu de faire comprendre de manière pragmatique aux travailleurs où se situent leurs intérêts matériels, ils mènent un combat idéologique qui attise leur révolte. Les syndicats ne devraient pas minimiser les risques de l'initiative 1:12, mais plutôt expliquer clairement aux salariés que cette réglementation coûterait des emplois attrayants et entraînerait des pertes massives sur les rentrées fiscales comme sur les cotisations des assurances sociales. En un mot: les syndicats responsables devraient mettre en garde les citoyens contre le

risque qu'ils courent, par leur accès d'humour contre les rémunérations abusives, de favoriser un interventionnisme étatique susceptible au bout du compte de se retourner contre eux.

Responsabilité de la classe politique

Ce sont les milieux politiques qui portent la responsabilité principale d'élaborer des conditions-cadre favorables à la place économique suisse. A chaque session des Chambres fédérales, ils sont confrontés à la pression de l'étranger qui s'exerce sur la Suisse. Ils ne peuvent donc ignorer que notre pays doit se garder d'affaiblir les facteurs internes sur lesquels il a bâti son succès et qu'il devrait se prémunir encore davantage contre les défis de l'avenir. Les nouvelles dispositions relatives au marché du travail ou le retour à l'économie planifiée en matière de politique migratoire demandé par les initiatives sur l'immigration sont absolument incompatibles avec cette conception.

On peut en outre se demander si la classe politique est encore en mesure d'assumer sa responsabilité dans le domaine des assurances sociales alors que l'on voit constamment apparaître au Parlement des alliances contre nature qui font obstacle à la solution des problèmes. Les moindres réformes sont entravées et des processus d'assainissement comme la révision 6b de l'AI sont bloquées dans leur dernière étape. Le rejet de la 11^e révision de l'AVS au vote final de l'automne 2010 et l'échec de la révision 6b de l'AI lors de la conférence de conciliation de la dernière session font davantage penser à un naufrage de la politique sociale qu'à une politique sociale responsable.

Si le Parlement persiste dans cette polarisation et que les autres acteurs de la politique sociale ne cherchent à satisfaire que leurs intérêts particuliers, le gros projet de la réforme de la prévoyance vieillesse échouera.

Il n'existe donc aucune voie permettant d'échapper à un débat politique sur l'avenir de l'AVS et du deuxième pilier. Ce n'est que lorsque tous les acteurs de politique sociale sortiront des tranchées dans lesquelles ils se réfugient que nous pourrons mettre au point des solutions



Valentin Vogt: «Les employeurs doivent aussi se mobiliser sur le plan politique pour la liberté entrepreneuriale».

pertinentes avant que la dureté de la réalité ne nous dicte des interventions douloureuses et sans nuances.

Responsabilité de l'UPS

Ces prochaines années, d'importants facteurs de réussite de la Suisse seront mis à l'épreuve de la démocratie. Ce sera le cas lors des votations sur différentes initiatives: 1:12, salaires minimums, celle de l'UDC sur l'immigration et celle d'ecopop; ce sera aussi le cas lors du référendum probable sur l'extension de la libre circulation des personnes à la Croatie et lors des débats sur la réforme de la prévoyance-vieillesse. Tous ces sujets tournent autour de la liberté entrepreneuriale et de la définition des conditions-cadre de la place économique suisse.

L'Union patronale suisse, aux avant-postes, va s'engager activement dans ce processus en faveur de la liberté entrepreneuriale des employeurs, de leur responsabilité et des conditions-cadre au sein desquelles la liberté et la responsabilité peuvent s'articuler dans une relation équilibrée. Nos convictions libérales ne sont pas le seul moteur de notre action. Nous voyons aussi un fil conducteur dans l'histoire de la Suisse: ces dernières décennies ont démontré que notre pays doit sa prospérité à un juste équilibre entre liberté et responsabilité. ■